



Assemblée générale

Distr. générale
9 juin 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de l'ordre du jour provisoire*
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2018-2019

Mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement : dixième rapport d'activité

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le Compte pour le développement est un programme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui vise à renforcer les capacités des pays en développement dans les domaines prioritaires du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [56/237](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé de maintenir à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement. Il contient des renseignements sur l'exécution des projets financés par le Compte depuis la soumission du neuvième rapport d'activité ([A/70/97](#)) et des mises à jour concernant la gestion du Compte.

* [A/72/50](#).



I. Introduction

1. L'objet du présent rapport est d'informer les États Membres de la gestion et des résultats du Compte pour le développement depuis la publication du neuvième rapport d'activité (A/70/97). Le rapport est présenté en application de la résolution 56/237 de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a réaffirmé sa décision de maintenir à l'étude la question du fonctionnement du Compte pour le développement. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹ a par la suite recommandé que le rapport soit soumis dans le contexte de la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal concerné. Tous les rapports d'activité précédents et les détails des projets individuels sont consultables sur le site Web du Compte pour le développement (www.un.org/development/desa/da).

2. Le Compte pour le développement a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 B en tant que mécanisme de financement des projets de développement des capacités entrepris par des entités économiques et sociales du Secrétariat des Nations Unies : le Département des affaires économiques et sociales, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC).

3. Depuis la création du Compte pour le développement en 1997, 358 projets ont été approuvés, dont 102 sont actuellement en cours de réalisation (neuvième et dixième tranches). En outre, au titre de la onzième tranche, 46 nouveaux projets sont présentés pour examen à l'Assemblée générale dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (Sect. 35)].

II. Contexte opérationnel du Compte pour le développement

4. À la suite de l'examen d'ensemble des progrès accomplis pour donner effet aux aspirations consacrées dans la Déclaration du Millénaire et des consultations y relatives, dont la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement a pris fin en 2015. Forte des succès et des enseignements tirés de ces objectifs et désireuse d'en achever la réalisation, la communauté internationale a adopté le bien plus ambitieux Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), assorti d'objectifs et de cibles universels, audacieux et axés sur l'être humain.

5. Le nouveau Programme ainsi que ses objectifs et cibles portent sur un ensemble bien plus vaste de questions interdépendantes touchant les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental), avec pour finalité un monde prospère, pacifique, durable et équitable. La principale promesse de ce programme est de « ne laisser personne de côté », en s'attaquant aux causes multidimensionnelles de la pauvreté, des inégalités et de la discrimination et en réduisant les vulnérabilités des plus marginalisés. Dans cette optique, les États Membres et la communauté du développement doivent engager des actions nouvelles, plus intégrées, stratégiques et collaboratives, qui sont les seules à même

¹ Voir A/57/7/Add.5 et A/58/7/Add.1-30.

de répondre aux enjeux complexes et interdépendants du développement durable et dont la formulation et la mise en œuvre exigent un renforcement des capacités.

6. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le renforcement des capacités est considéré comme un élément clef du développement durable et l'importance de l'appui fourni par le système des Nations Unies à cet égard est soulignée. Lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies de 2016 (résolution 71/243 de l'Assemblée générale), la nécessité d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international a de nouveau été réaffirmée et le système des Nations Unies a été appelé à continuer d'aider les pays en développement dans cette optique. En particulier, il a été demandé au système des Nations Unies pour le développement de fournir en amont un appui institutionnel et politique fondé sur des données factuelles. À l'interface du cadre d'action mondial et des dispositifs nationaux de mise en œuvre, le Compte pour le développement et ses 10 entités de réalisation sont idéalement placés pour fournir un tel appui.

7. La période considérée a également été marquée par l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (résolution 69/313 de l'Assemblée générale), dans lequel la communauté internationale a réaffirmé son attachement à l'égard du renforcement des capacités et des moyens de mise en œuvre, pour répondre à l'enjeu du financement du développement durable, ainsi qu'à l'adoption de l'Accord de Paris, pour définir l'intervention mondiale face à la menace que représentent les changements climatiques.

III. Aperçu et réalisations

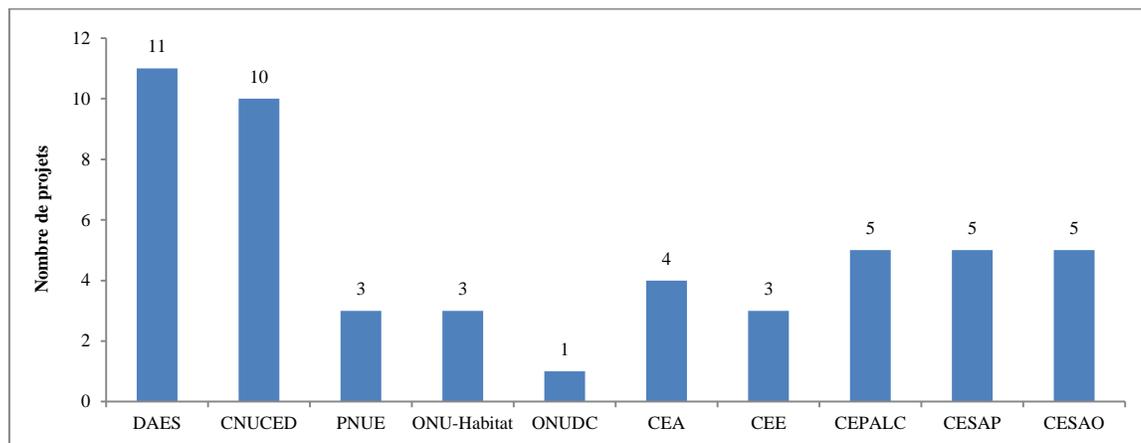
8. La huitième tranche du Compte pour le développement a été clôturée avec succès durant la période considérée dans le présent rapport. Elle a comporté un total de 50 projets actifs², dont 39 financés sur le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (résolution 66/248 A de l'Assemblée générale) et 11 financés au moyen de crédits supplémentaires ouverts en application de la résolution 66/246 de l'Assemblée.

9. La huitième tranche a été lancée au lendemain de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, tenue en 2010 sur le thème général « Appui aux États Membres en vue d'accélérer leurs progrès vers la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux du Millénaire, compte tenu de la multiplicité et de l'interdépendance des problèmes relatifs au développement ».

10. Les projets de la huitième tranche visaient à mettre l'ensemble des compétences analytiques et normatives et des avantages comparatifs des entités de réalisation à la disposition des pays bénéficiaires. Grâce aux financements assurés par le Compte, ces entités, non résidentes pour la plupart, ont été en mesure de mettre en pratique leurs amples connaissances pratiques et théoriques pour contribuer au renforcement des capacités sur le terrain. Les projets de la huitième tranche ont été élaborés directement en réponse à des demandes des pays bénéficiaires. Ainsi que le montre la figure I, il s'agissait de projets exécutés par les 10 entités de réalisation du Compte. Au total, les cinq entités mondiales du Compte ont exécuté 28 projets et les cinq commissions régionales de l'ONU en ont exécuté 22.

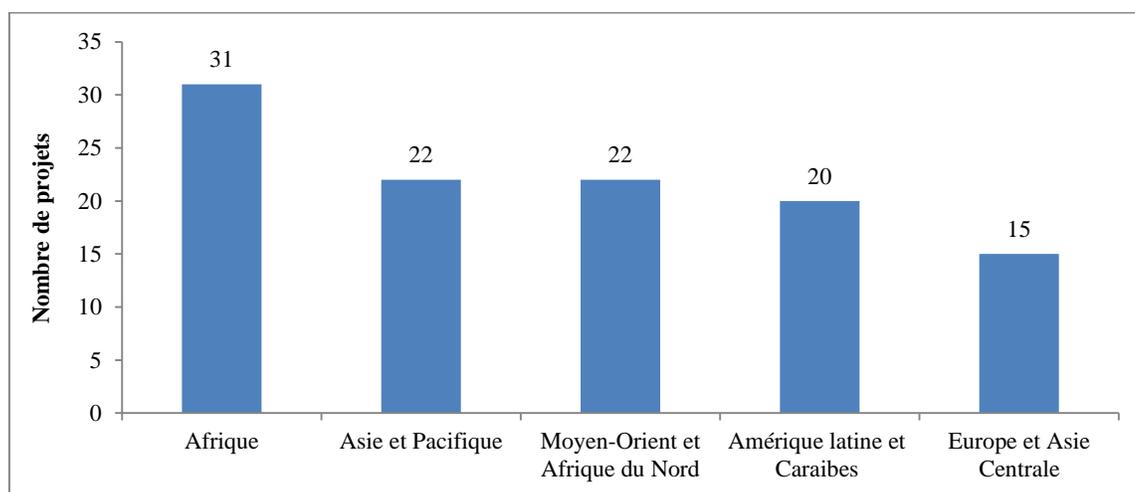
² Au moment de la rédaction du présent document, des rapports d'évaluation et des rapports définitifs étaient disponibles pour 42 projets. Avec les descriptifs et les rapports d'étape des projets de la huitième tranche, ces rapports constituent la principale source documentaire du présent rapport.

Figure I
Projets de la huitième tranche par entité de réalisation



11. Les projets de la huitième tranche ont contribué au renforcement des capacités dans toutes les principales régions en développement du monde (voir fig. II). Au regard du nombre de projets, c'est l'Afrique qui a le plus profité de l'appui de la huitième tranche, puisqu'un près d'un tiers de l'ensemble des projets comptait au moins un pays africain parmi ses bénéficiaires. Deux projets sur cinq environ ont été mis en œuvre dans au moins un pays des régions de l'Asie et du Pacifique, du Moyen-Orient et de l'Afrique et de l'Amérique latine et des Caraïbes, tandis qu'un projet sur trois comportait au moins un pays bénéficiaire dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale.

Figure II
Répartition régionale des projets de la huitième tranche*



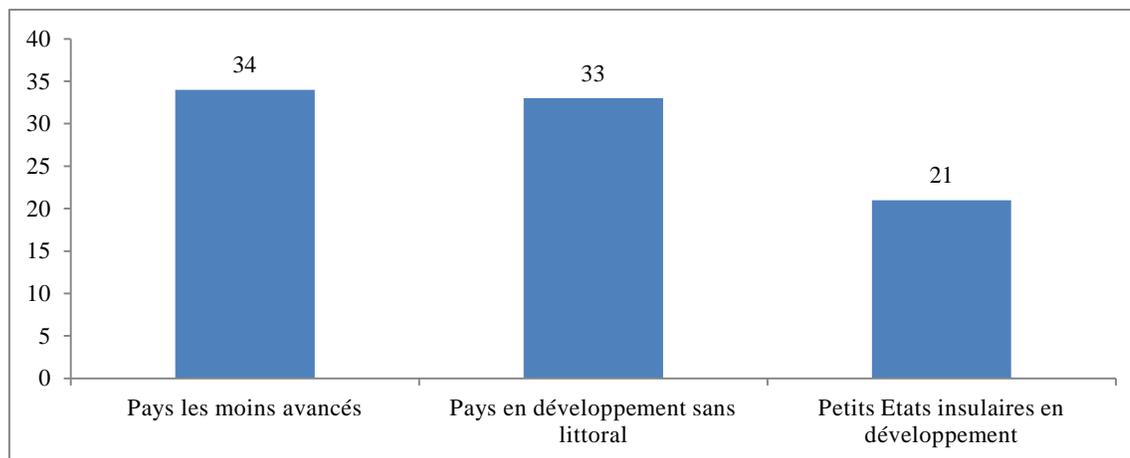
* Certains projets ont été mis en œuvre dans plusieurs régions en même temps. La somme des chiffres ci-dessus excède donc le nombre total des projets.

12. Les projets de la huitième tranche ont contribué au renforcement des capacités de 132 pays en développement et de 17 pays à économie en transition de diverses régions du monde. Ce chiffre englobe aussi bien les pays directement visés par les projets que ceux qui ont profité de leurs réalisations concrètes.

13. Si les projets de la huitième tranche ont visé principalement à aider les pays en développement au sens large à renforcer leurs capacités, des efforts considérables ont été déployés en faveur des pays ayant des besoins particuliers, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Ainsi que le montre la figure III, environ deux tiers des projets avaient pour objet d'aider les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral à renforcer leurs capacités et deux cinquièmes d'entre eux avaient le même objectif pour les petits États insulaires en développement.

Figure III

Projets de la huitième tranche visant les pays ayant des besoins particuliers



* De nombreux projets soutiennent simultanément des pays appartenant à plusieurs catégories différentes. La somme des chiffres ci-dessus excède donc le nombre total des projets.

Encadré 1

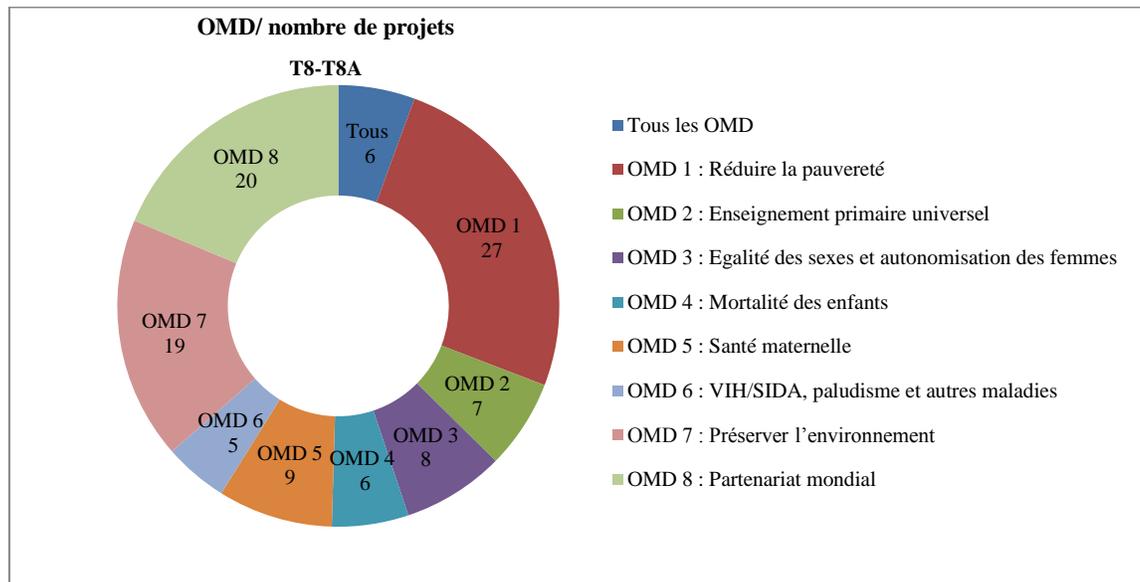
Pays les moins avancés et petits États insulaires en développement

La huitième tranche de projets du Compte a été programmée au lendemain de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul). Quatre projets de la huitième tranche visaient exclusivement les pays les moins avancés et 30 autres comportaient au moins un de ces pays parmi leurs bénéficiaires. Ces projets ont contribué à la réalisation de l'objectif global du Programme d'action, à savoir surmonter les problèmes structurels rencontrés par les pays visés afin d'éliminer la pauvreté, d'atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international et de permettre à ces pays de quitter la catégorie des pays les moins avancés. Des projets de la huitième tranche ont également été mis en œuvre dans 33 pays en développement sans littoral, chacun de ces pays ayant bénéficié de six projets en moyenne. Vingt-et-un projets de la huitième tranche comportaient également un petit État insulaire en développement parmi leurs bénéficiaires, tandis que l'un d'entre eux portait exclusivement sur ces États et visait à accroître leur résilience aux changements climatiques [il s'agit du projet du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) intitulé « Renforcement de la capacité des villes d'Asie et du Pacifique d'améliorer leur résilience aux changements climatiques (1213AU) »]. Ces projets ont favorisé la mise en œuvre des Orientations de Samoa (résolution 69/15 de l'Assemblée générale).

14. Conformément au thème général de la huitième tranche, tous les projets ont contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi que le montre la figure IV, ils ont surtout visé à favoriser la réalisation des objectifs n^{os} 1 (réduire l'extrême pauvreté et la faim), 8 (mettre en place un partenariat mondial pour le développement) et 7 (préserver l'environnement). Mais leur exécution a contribué à la réalisation de tous les objectifs, qui touchent aux trois piliers du développement durable.

Figure IV

Nombre de projets de la huitième tranche contribuant à la réalisation des différents objectifs du Millénaire pour le développement



* Certains projets contribuent simultanément à la réalisation de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement. La somme des chiffres ci-dessus excède donc le nombre total des projets. L'

15. Dans le cadre des projets de la huitième tranche, l'aide au renforcement des capacités fournie aux pays bénéficiaires a revêtu diverses formes. Quelque 270 ateliers nationaux et plus de 150 ateliers régionaux, interrégionaux ou sous-régionaux ont été organisés. En outre, dans le cadre de la mise en œuvre de trois projets, des voyages d'étude ont été effectués afin d'encourager la coopération Nord-Sud et Sud-Sud.

16. Par ailleurs, les projets de la huitième tranche ont conduit à l'élaboration de 120 études de cas nationales, sous-régionales ou mondiales, 23 notes d'information, 19 rapports et 6 publications, qui ont été soit utilisés lors de la mise en œuvre, soit remis aux bénéficiaires en tant que produits finaux.

17. Des outils, trousseaux d'information, méthodologies, modèles, guides, manuels et pratiques innovantes ont été élaborés dans le cadre de 30 projets. Au total, 14 projets ont donné lieu à 44 ateliers ou modules de formation organisés à l'intention des États Membres. Des plateformes, des réseaux et des comités ont été créés et utilisés à plusieurs niveaux dans le cadre de 23 projets.

18. Vingt-deux projets ont permis de prêter assistance aux États Membres à divers stades de l'élaboration des politiques, depuis la mise au point de stratégies jusqu'à la mise en œuvre des lois. Dans ce cadre, ont été élaborés : a) 79 plans d'action

nationaux; b) 29 notes/recommandations; c) 14 propositions d'action; d) 14 mesures stratégiques; e) 4 documents d'orientation.

19. Les résultats obtenus grâce aux projets ne sont souvent pas tous apparents immédiatement après la phase de mise en œuvre. Il se peut que certains effets ne se précisent qu'un peu plus tard. La description des résultats concrets obtenus par le Compte pour le développement dans différents domaines touchant aux trois piliers du développement durable présentée ci-après porte donc sur un large éventail de projets de tranches antérieures à la huitième tranche.

Pilier économique

20. Ces 10 dernières années, le Département des affaires économiques et sociales a transféré, dans le cadre de plusieurs projets financés par le Compte pour le développement, des outils de modélisation énergétique et de modélisation macroéconomique ainsi que les capacités nécessaires pour les utiliser à des fins d'analyse à 22 pays d'Amérique latine, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, d'Asie et d'Afrique. Ces projets ont influé sur la manière dont les autorités évaluent la faisabilité de différentes politiques en leur donnant les moyens de procéder à des analyses de modélisation rigoureuses intégrant les dimensions économiques et sociales du développement et de la planification énergétique. L'utilisation des modèles par les experts gouvernementaux a permis d'affiner la réflexion sur les politiques de développement et a favorisé la concertation sur l'action publique. Il est désormais plus largement admis que toute politique de développement doit être évaluée à l'aune de sa faisabilité macroéconomique et financière réelle. La modélisation macroéconomique éclaire la conception et la mise en œuvre des plans nationaux de développement, notamment en matière énergétique, car elle permet de mettre en évidence les arbitrages et les synergies entre les politiques élaborées dans tous les secteurs du système socioéconomique.

21. La disponibilité et l'utilisation de données statistiques de qualité sont essentielles pour élaborer des politiques fondées sur les faits et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement nationaux et internationaux. Avec l'appui du Compte pour le développement, la CEA a contribué à renforcer les capacités des États Membres en matière de collecte et de production de données de qualité sur l'enregistrement des actes d'état civil et les statistiques connexes en Afrique. Les activités réalisées dans la région sont venues compléter le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil et ont contribué à mobiliser l'engagement politique en faveur de l'amélioration des systèmes au plus haut niveau de l'État par l'intermédiaire de la Conférence des Ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Elles ont par ailleurs encouragé les pays à s'approprier ces questions et à prendre l'initiative d'approches systématiques et concertées aux niveaux régional et national, tout en renforçant les capacités des agents chargés des registres et statistiques de l'état civil et en favorisant le partage de connaissances et de données d'expérience entre les pays. Toujours avec l'appui du Compte pour le développement, la CEA a également contribué à renforcer l'aptitude des pays africains à se servir de technologies mobiles pour recueillir les données nécessaires à l'efficacité de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions. Les pays bénéficiaires ont développé leurs capacités internes et acquis les compétences voulues pour recourir aux technologies mobiles aux fins de la collecte des données.

22. Dans le cadre des projets du Compte pour le développement, la CNUCED a contribué à la rationalisation des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation en Afrique, en Amérique latine et en Asie ainsi qu'au renforcement des moyens dont disposent les pays en développement pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer ces politiques. Elle a aussi permis aux décideurs, aux universitaires et aux

entreprises de mieux connaître et comprendre les enjeux des politiques de l'innovation; a donné des conseils judicieux et indépendants sur la manière d'intégrer les politiques nationales en matière de science de technologie et d'innovation dans les stratégies nationales de développement; a défini des priorités pour le renforcement des capacités nationales en matière de science, de technologie et d'innovation; et a renforcé l'aptitude des agents publics et d'autres parties prenantes clefs de 18 pays à concevoir, mettre en œuvre et évaluer les politiques en la matière. Les décideurs politiques d'autres pays en développement ne participant pas aux projets ont également pu bénéficier des analyses et des recommandations.

23. En outre, grâce aux projets du Compte pour le développement visant à appuyer son Institut virtuel, la CNUCED a aussi contribué à améliorer la capacité des universitaires des pays en développement de dispenser un enseignement et de mener des recherches sur les questions de commerce et de développement au service de l'action publique. Ces projets ont permis d'affirmer le rôle que jouent les établissements universitaires dans la promotion de politiques fondées sur la connaissance des faits dans les pays en développement et en transition. Ils se sont également traduits par une augmentation du nombre des programmes d'enseignement supérieur du troisième cycle et des recherches connexes dans les universités participantes, et par une amélioration de leur qualité. Tirant parti des compétences disponibles en ligne et des contacts universitaires de l'Institut virtuel, les projets ont permis de dispenser une formation supérieure avancée en économie et de réaliser de nouvelles recherches de haut niveau, qui ont favorisé le renforcement de la capacité des chercheurs des pays en développement et en transition d'entreprendre des recherches stratégiques sur l'incidence du commerce sur la pauvreté dans leur pays. Ils ont également contribué à améliorer la coopération entre les chercheurs et les décideurs, toutes les précautions étant prises pour que les résultats des études soient utiles à l'action publique pour les pays participants. Avec l'appui du Compte, 131 établissements universitaires de 64 pays du monde entier sont à présent membres de l'Institut virtuel. Quelque 1 350 membres du personnel des universités bénéficiaires utilisent le site Web de l'Institut pour accéder aux ressources pédagogiques et partager les connaissances. Les supports pédagogiques ont servi à la préparation de cours ou fait office de lectures complémentaires pour presque 15 500 étudiants. Plus de 100 chercheurs de par le monde ont acquis de nouvelles compétences relatives aux méthodes de recherche sur le commerce et la pauvreté grâce à un cours en ligne et les chercheurs participants ont réalisé, en coopération avec des dirigeants nationaux venant d'Afrique, d'Asie et d'Europe, 11 études sur le commerce et la pauvreté utiles à la prise de décisions.

24. La lourdeur des procédures commerciales décourage l'activité économique et rend difficile la participation du secteur privé et des pays aux réseaux de production régionaux et mondiaux. Avec l'appui du Compte pour le développement, la CESAP a aidé les pays de la région à renforcer leur capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce sans papier transfrontière, qui permettent de simplifier les procédures et les réglementations, réduisent les coûts commerciaux et stimulent le commerce dans la région Asie-Pacifique.

25. De même, la CEE a renforcé les moyens dont disposent les économies en transition et en développement pour se conformer aux normes internationales applicables aux produits agricoles commercialisés afin d'accroître leur compétitivité, et elle a organisé des activités de renforcement des capacités dans les pays d'Asie centrale en vue d'y améliorer les possibilités d'échanges commerciaux à l'échelle internationale. Ces activités ont permis d'œuvrer à la mise en commun des ressources productives, d'accroître le potentiel commercial et d'exportation, d'ouvrir de nouveaux débouchés et de favoriser un développement économique et social durable de la région.

26. Le Département des affaires économiques et sociales s'est attaché à renforcer les capacités des administrations fiscales nationales en Amérique latine afin de réduire les coûts des transactions fiscales et d'optimiser les recettes en rationalisant la gestion des systèmes d'imposition et en simplifiant leur fonctionnement. Avec l'aide du Compte pour le développement, une méthode de calcul du coût des transactions fiscales a été élaborée afin d'évaluer les différentes catégories de coûts, de déterminer les mesures propres à les réduire et, par conséquent, d'augmenter les recettes fiscales que les autorités pourront investir dans le développement durable. Outre les pays pilotes, plusieurs autres pays d'Amérique latine se sont engagés à évaluer leurs coûts de transactions fiscales en utilisant la méthode élaborée, afin de définir des mesures efficaces à même de réduire ces coûts.

Pilier social

27. L'ONUDC a fait la promotion de l'état de droit et de la gouvernance dans le système de justice pénale en Afrique. Grâce à l'aide qu'il a fournie, notamment pour contribuer au renforcement des capacités et des infrastructures d'aide juridictionnelle et à l'amélioration de la coordination et des synergies entre les principaux acteurs qui soutiennent et supervisent les tribunaux, les accusés ont pu avoir plus facilement accès à une justice de qualité. La qualité de la représentation en justice et le respect du droit à un procès équitable ont aussi été améliorés. S'appuyant sur ces réussites, l'ONUDC a proposé, dans le cadre de la onzième tranche du Compte pour le développement, un nouveau projet visant à améliorer l'accès des femmes à l'aide juridictionnelle en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale.

Encadré 2

Renforcer les capacités en tenant compte de la problématique hommes-femmes

La priorité donnée au renforcement des capacités dans les projets du Compte pour le développement concerne un vaste éventail de domaines allant des affaires économiques et sociales, au commerce et au développement durable en passant par les établissements humains, les drogues et la criminalité. La mesure dans laquelle les problèmes visés par les projets touchent différemment les hommes et les femmes est une importante préoccupation transversale. La prise en compte des besoins différenciés et la lutte contre les inégalités observées entre hommes et femmes constituent un axe important de l'action du Compte pour le développement. Quatre projets de la huitième tranche ont accordé une attention particulière à cette question : a) ONU-Habitat : Renforcement de la capacité des États Membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à traiter des questions foncières et de propriété concernant les personnes déplacées et les réfugiés, l'accent étant mis en particulier sur les droits fonciers et le droit de propriété des femmes (1213T); b) CESAP : Coopération interrégionale pour renforcer les capacités nationales à mesurer les progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (1213AI); c) CESA0 : Projet institutionnel et de renforcement des capacités des parlements arabes et d'autres parties prenantes pour la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité (1213AK); et d) CEA : Renforcement des capacités des femmes dans le domaine agro-industriel afin d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique de l'Est (1213AV).

Pilier environnemental

28. Les entités de réalisation du Compte pour le développement ont également appuyé le renforcement des capacités dans plusieurs domaines au titre du pilier environnemental du développement durable. Le PNUÉ a par exemple réalisé des projets de renforcement des capacités en matière de gestion des ressources et d'adaptation écosystémique dans plusieurs pays d'Afrique. Grâce à ces projets, les questions environnementales ont été prises en compte dans les politiques et plans économiques et agricoles. De par leur portée et leur durabilité, les projets vont toutefois bien au-delà des politiques et législations nationales et visent à améliorer la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau. Certains ont également été consacrés à la sécurité du revenu et à la réduction des risques de catastrophe et ont facilité l'établissement de partenariats innovants entre les secteurs.

29. L'interaction entre scientifiques et décideurs pour faire face aux risques de catastrophe complexes est essentielle à l'inclusion de la résilience dans le programme de développement durable. Avec l'appui du Compte pour le développement, la CESAP a élaboré des outils et des directives d'évaluation des risques afin de déterminer de manière systématique la manière dont les phénomènes climatiques mondiaux complexes peuvent toucher les populations vulnérables et de quantifier l'incidence de ces phénomènes sur le développement durable dans la région. L'utilisation de ces outils et directives d'évaluation des risques dans le cadre des stratégies régionales et nationales visant à renforcer la résilience et à atténuer les conséquences futures en Asie-Pacifique contribue à la réalisation des objectifs de développement durable.

30. Avec l'appui du Compte pour le développement, ONU-Habitat a en outre lancé un programme de résilience face aux changements climatiques en milieu urbain, qui est axé sur le renforcement des capacités des autorités locales et d'autres acteurs clés des zones urbaines dans le Pacifique. L'aide au renforcement des capacités octroyée à un gouvernement a permis d'élaborer un plan d'action pour le climat et la résilience urbaine. Fondée sur ce plan, une initiative pilote qui aide deux communautés vivant dans des établissements clandestins à concevoir des installations sanitaires et d'approvisionnement en eau résilientes, selon les priorités qu'elles ont elles-mêmes définies, est actuellement financée par un pays donateur.

31. La CEE a souligné l'importance de la gestion forestière durable comme outil permettant de renforcer les économies vertes à faible émission de carbone, sobres en ressources et socialement inclusives dans le Caucase et en Asie centrale. Elle poursuit son action par l'intermédiaire d'un projet en cours visant à renforcer la capacité des pays du Caucase et d'Asie centrale de mettre au point des dispositifs de contrôle de la gestion forestière durable. Les efforts de la CEE ont eu des répercussions positives sur l'élaboration de politiques en matière de gestion forestière durable conformes aux principes de l'économie verte, notamment l'élaboration et l'adoption de plans d'action nationaux en faveur du secteur forestier et la préparation d'une réforme du système de gestion des forêts respectant les principes de l'économie verte.

32. La CEPALC s'est attachée à doter les secteurs d'exportation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de moyens renforcés pour relever les défis auxquels ils font face et saisir les nouvelles occasions qu'offre la multiplication des réglementations relatives aux changements climatiques afin d'améliorer la compétitivité des petites et moyennes entreprises sur les marchés internationaux. Les efforts déployés par la CEPALC ont permis de combler des lacunes persistantes en matière d'informations dans les pays participants, en particulier parmi les producteurs et les exportateurs agricoles directement touchés par les initiatives de réduction de l'empreinte carbone mises en place sur leurs marchés de destination.

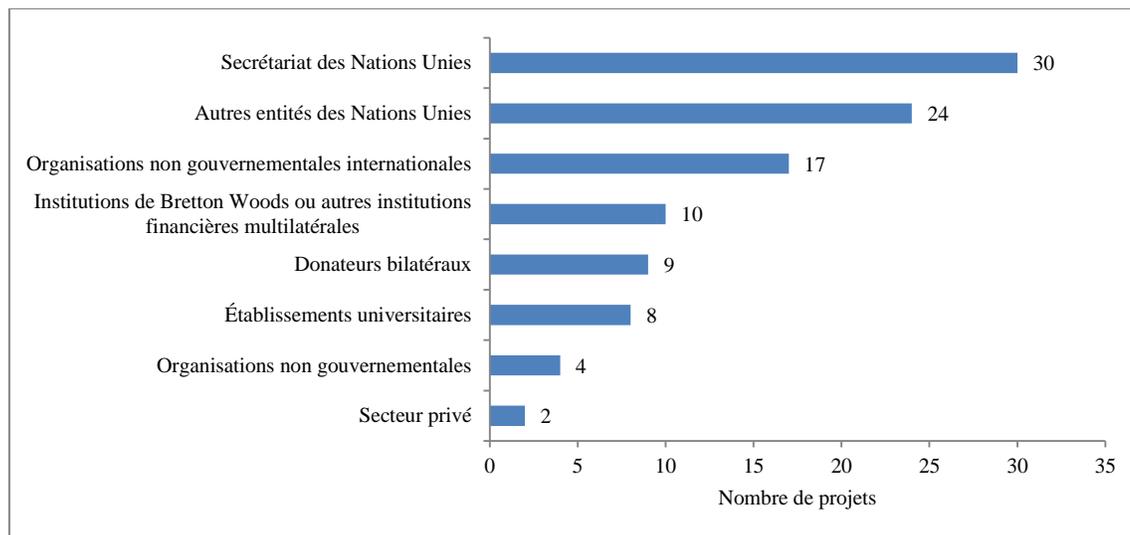
Un critère de viabilité du commerce, une méthode de calcul de l'empreinte carbone des produits et des exportations ainsi que des mesures d'atténuation ont été introduits pour la première fois dans plusieurs pays participants. Quelque 22 000 producteurs ont bénéficié indirectement de l'action de la CEPALC. Les contacts directs avec de multiples parties prenantes, l'adoption d'une approche efficace à l'échelle de l'entreprise et l'accent mis sur l'établissement de partenariats public-privé ont récemment inspiré plusieurs initiatives en Amérique latine.

33. La CEPALC a également contribué au renforcement des capacités nationales dans les domaines de la conception et de la mise en œuvre de politiques énergétiques durables en faveur de la production et de l'utilisation des biocarburants. Elle a également contribué à remédier au problème de la faiblesse des capacités techniques et institutionnelles nécessaires aux États de la région pour déployer et faire appliquer au niveau national des politiques et programmes efficaces d'efficacité énergétique fondés sur des données factuelles, une attention particulière étant accordée aux politiques de l'innovation. Ses efforts ont plus précisément contribué à créer un environnement favorable à l'adoption de politiques énergétiques durables à l'échelle nationale et régionale. Ils ont permis : d'améliorer les capacités nationales de compilation de données ventilées relatives à la démographie, à l'économie, aux niveaux d'activité et à la consommation d'énergie afin de calculer des indicateurs de l'efficacité énergétique au niveau sectoriel; de mieux comprendre le lien qui unit activité économique et consommation d'énergie; et de renforcer la capacité des autorités de promouvoir l'élaboration de politiques fondées sur les données et les indicateurs. En outre, les efforts accomplis par la CEPALC ont permis de sensibiliser plus avant à la nécessité d'adopter une approche multisectorielle de la planification énergétique et d'instaurer le Système de planification à long terme des énergies de substitution comme outil utile au débat sur les politiques intersectorielles. De telles initiatives ont renforcé la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de mettre en œuvre des politiques, des textes de loi et des plans d'action en faveur de la gestion durable de l'énergie, dans la perspective de la production et de l'utilisation des biocarburants.

Partenariats, mobilisation et effets multiplicateurs

34. L'un des aspects clefs de la stratégie de mise en œuvre du Compte pour le développement consiste à encourager les entités de réalisation à concevoir et à mener à bien des projets avec des partenaires, qu'ils soient issus ou non du système des Nations Unies. Des partenariats efficaces permettent aux projets de tirer parti des connaissances et du savoir-faire des entités qui y collaborent et aux pays bénéficiaires d'exploiter les compétences dont disposent ces entités. Les partenariats peuvent renforcer la viabilité et l'incidence potentielle des projets, en facilitant le prolongement de la coopération entre les entités participantes et leurs homologues des pays bénéficiaires au-delà de la durée initialement prévue. La quasi-totalité des projets de la huitième tranche ont été mis en œuvre dans le cadre de collaborations avec des partenaires clefs, les organisations tant internes qu'externes au système des Nations apportant d'importantes contributions (voir fig. V).

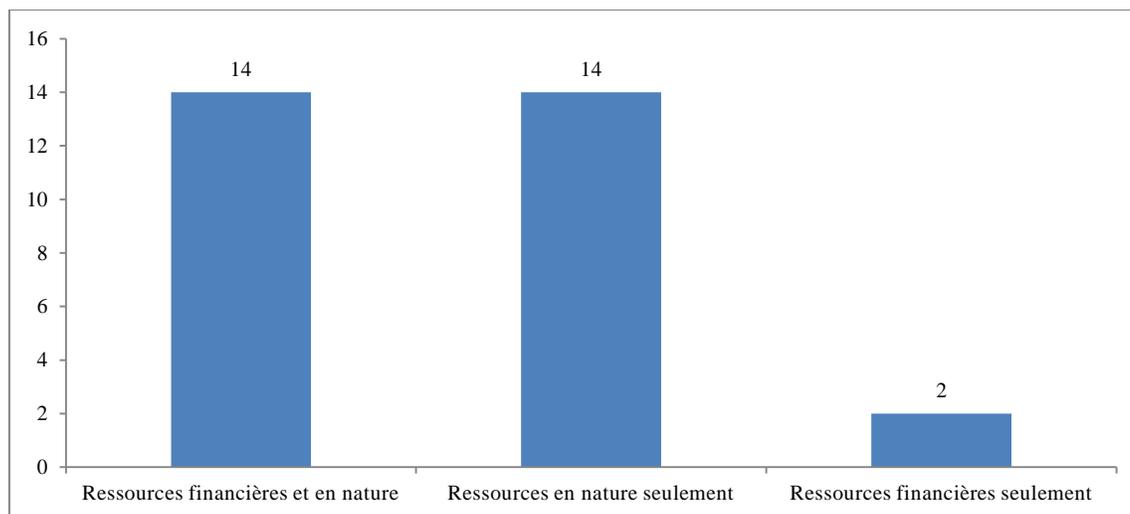
Figure V
Partenariats pour les projets de la huitième tranche*



* Plusieurs projets associent différents types de partenaires. La somme des chiffres ci-dessus excède donc le nombre total des projets.

35. Près des deux tiers des projets de la huitième tranche ont reçu des ressources supplémentaires provenant de sources extérieures. Un tiers des projets ont obtenu une aide en nature, par exemple sous la forme d'un appui logistique, d'arrangements de voyage et d'hébergement pour les participants à des ateliers, de la mise à disposition d'intervenants et d'experts pour la tenue d'ateliers ainsi que de lieux de réunion. Un dixième des projets ont reçu un appui financier complémentaire de sources extérieures. Un tiers des projets ont bénéficié à la fois d'une aide en nature et d'un appui financier extérieur.

Figure VI
Ressources mobilisées pour les projets de la huitième tranche



36. La portée de plusieurs projets de la huitième tranche a été élargie au-delà de leur objectif premier par divers effets multiplicateurs. Au moins 52 pays autres que

les pays cibles sélectionnés initialement ont tiré avantage de sept projets. Treize projets ont donné lieu à des demandes d'assistance technique et de services consultatifs, d'études et de formations supplémentaires, de la part des pays bénéficiaires et de pays non-bénéficiaires. Des pays ont lancé des activités de suivi après la clôture de 11 projets dont ils étaient bénéficiaires. En outre, 38 projets de suivi ont été lancés ou sont en cours de préparation afin de poursuivre ou d'approfondir les activités de neuf projets mis en œuvre dans le cadre de la huitième tranche. Trois pays non-bénéficiaires se sont engagés à reproduire chez eux des projets exécutés dans d'autres pays.

S'appuyer sur les résultats obtenus pour soutenir le Programme de développement durable à l'horizon 2030

37. Élaborés en tenant compte de l'expérience et des réalisations des tranches antérieures, les projets proposés pour la onzième tranche du Compte ont pour thème général : « Aider les États Membres à renforcer la cohérence des politiques fondées sur des données factuelles, l'intégration et la mise en œuvre participative du Programme 2030 à tous les niveaux ». Le Compte et les entités de réalisation sont bien placés pour continuer à soutenir activement les États Membres dans des domaines relatifs à leurs besoins prioritaires et sont disposés à le faire, dans le cadre de l'exécution des projets proposés pour la onzième tranche, ainsi qu'à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et à la concrétisation de la promesse centrale du Programme 2030, à savoir favoriser un développement qui profite à tous et ne laisse personne de côté. Tous les projets de la onzième tranche sont clairement liés à la réalisation de certains objectifs de développement durable et des cibles correspondantes³.

Encadré 3

Ne laisser personne de côté

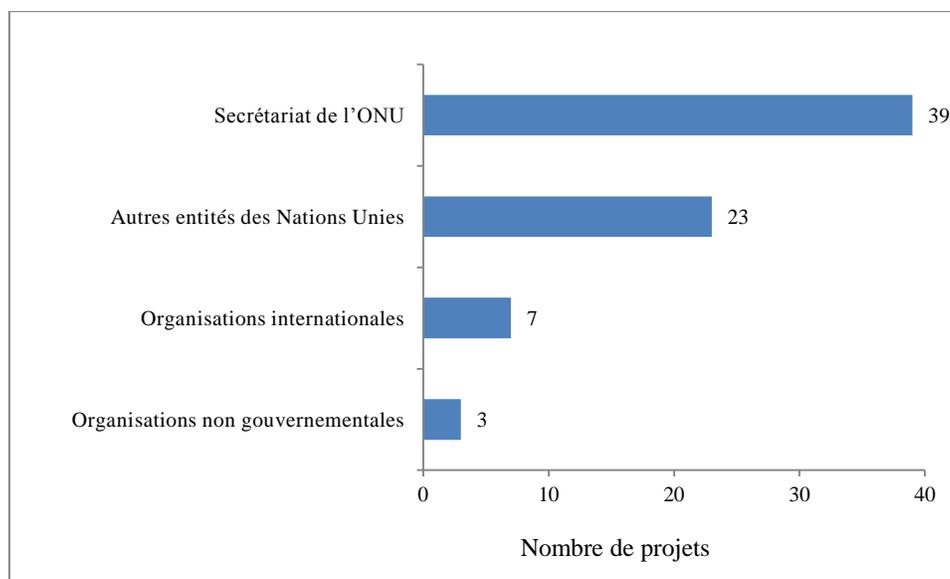
Alors que le Programme 2030 accorde une place centrale à l'objectif consistant à ne laisser personne de côté, le Compte pour le développement soutient depuis longtemps les plus défavorisés. Neuf projets de la huitième tranche portaient sur les besoins et les droits d'au moins un groupe vulnérable. Les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les réfugiés, les déplacés, les migrants et les pauvres faisaient partie des principaux bénéficiaires. Deux projets de la huitième tranche étaient spécialement consacrés à l'intégration et aux droits des groupes vulnérables. Le projet de la CEPALC intitulé « La fin des inégalités : renforcement du cadre institutionnel des politiques sociales (1213 AE) », mis en œuvre en collaboration avec la CESAP et la CESAO, visait à promouvoir des politiques de protection sociale en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, et en Asie occidentale. Le projet d'ONU-Habitat intitulé « Renforcement des moyens dont disposent les États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour régler les questions liées au droit à la terre et à la propriété des personnes déplacées et des réfugiés, en particulier les femmes (1213T) » a permis de pousser plus loin l'examen des droits des réfugiés et des personnes déplacées, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes.

³ Voir également les 46 nouveaux projets de la onzième tranche présentés pour examen à l'Assemblée générale dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (Sect. 35)].

IV. Gestion du Compte pour le développement fondée sur les résultats

38. Le Programme 2030 met fortement l'accent sur les partenariats et la collaboration. La onzième tranche marque une étape importante pour le Compte pour le développement : 96 % des projets proposés devraient être mis en œuvre en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies, soit un pourcentage supérieur à celui des tranches précédentes. De nombreux projets de la onzième tranche seront exécutés conjointement par plusieurs entités, notamment des projets sur les flux financiers illicites, les migrations, les données géospatiales, la sortie de la catégorie des pays les moins avancés et l'environnement.

Figure VII
Partenariats pour les projets de la onzième tranche*



* Plusieurs projets associent différents types de partenaires. La somme des chiffres ci-dessus excède donc le nombre total des projets.

39. L'un des meilleurs exemples de partenariat du Compte pour le développement est le programme de 10 millions de dollars sur les statistiques et les données, visant à renforcer les capacités des États Membres en matière de statistiques et mis en œuvre conjointement, dans le cadre d'une action véritablement unifiée, par l'ensemble des 10 entités de réalisation du Compte au titre de la dixième tranche.

40. L'un des acquis importants de la période considérée a été la rationalisation des procédures d'assurance de la qualité et de conception des projets du Compte pour le développement. Le délai entre l'approbation par l'Assemblée générale des crédits alloués au Compte pour l'exercice biennal et le lancement des projets a été sensiblement réduit pour les deux dernières tranches. Dans le cadre de la onzième tranche, l'équipe du Compte entend s'attacher à réduire encore ce délai, le but étant que la rédaction des descriptifs de projets soit achevée avant la fin de 2017 et que les crédits nécessaires à la plupart des projets soient alloués au début de 2018.

41. Au cours de l'exercice biennal 2018-2019, l'équipe du Compte pour le développement continuera d'examiner et de superviser 148 projets, en s'acquittant des tâches suivantes : a) programmer 46 projets de la onzième tranche et, à cet effet, analyser les descriptifs de projets et l'attribution des crédits; b) lancer la douzième

tranche et, à cet effet, examiner de 45 à 50 notes de cadrage et élaborer le fascicule du budget; b) s'occuper activement du suivi de 59 projets de la neuvième tranche et de 43 projets de la dixième tranche, en tenant régulièrement des consultations avec les entités chargées de l'exécution des projets et en examinant les rapports de fin d'année; d) passer en revue et évaluer les rapports finals et les rapports d'évaluation de 59 projets de la neuvième tranche pour dresser le bilan des résultats obtenus et des difficultés rencontrées et élaborer le onzième rapport d'activité destiné à l'Assemblée générale.

42. Au cours de la période considérée, le nouveau site Web du Compte pour le développement (www.un.org/development/desa/da/) a été lancé afin d'accroître la transparence et l'échange d'informations avec les partenaires d'exécution et les États Membres. Il offre des informations actualisées et son ergonomie dynamique facilite la consultation de tous les projets selon différents critères.

43. S'appuyant sur la version actualisée d'une base de données répertoriant des descriptifs de projets, qui a été élaborée pendant la période considérée, l'équipe du Compte pour le développement lance une plateforme de gestion des connaissances qui permettra à toutes les entités de réalisation d'accéder aux descriptifs de projets pertinents relevant des tranches actuelles et passées et de partager des connaissances et des leçons tirées de l'expérience.

44. Les évaluations de projets font partie intégrante du cycle de programmation du Compte pour le développement. Les enseignements tirés de ces évaluations sont utilisés pour concevoir de nouveaux projets et préparer le rapport d'activité présenté à l'Assemblée générale. Depuis la quatrième tranche, le Compte est tenu de procéder à des évaluations externes de fin du projet, 2 % de l'enveloppe totale des projets étant réservés à cette fin. À ce jour, 170 projets ont été évalués. L'équipe du Compte pour le développement se concertera avec les différents partenaires afin d'examiner le processus d'évaluation et de faire en sorte que les ressources allouées à cette fin soient utilisées de la manière la plus efficiente et efficace possible et que davantage de résultats concernant les programmes soient obtenus, communiqués et diffusés au moyen du réseau de gestion des connaissances.

V. Résumé et conclusions

45. Le Compte pour le développement est un mécanisme de financement important, qui permet aux 10 entités de réalisation du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'exploiter leurs compétences normatives et analytiques pour mener à bien des projets déterminés par la demande, de manière à aider les pays en développement à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les projets sont exécutés en collaboration avec des partenaires compétents, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies.

46. Durant la période considérée, la dixième tranche du Compte pour le développement a été lancée et 13 projets financés sur les soldes résiduels de la septième tranche ont été programmés. En outre, la huitième tranche du Compte a été clôturée avec succès.

47. Une prochaine étape importante consistera à faire en sorte que les descriptifs de projets de la onzième tranche soient établis et examinés en temps voulu pour que les crédits puissent être alloués au premier trimestre de 2018. Tous les projets de la onzième tranche ont des liens évidents avec certains objectifs du développement durable et les cibles qui y sont associées.

48. L'Assemblée générale voudra sans doute prendre note du présent rapport.

Annexe I

Résumé des tranches du Compte pour le développement au 31 mai 2017

<i>Exercice biennal</i>	<i>Thème</i>	<i>Tranche</i>	<i>Approuvé (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Résolution de l'Assemblée générale</i>	<i>Nombre total de projets</i>	<i>Nombre de projet s actifs</i>	<i>Période de réalisation</i>	<i>État d'avancement au 31 mai 2017 (pourcentage)</i>
1998-1999	Appui à l'application des textes issus des grandes conférences	1	13 065,00	53/220 A	7	—	—	Clôturé
2000-2001	Création de réseaux et compétences régionales et sous-régionales	2	13 065,00	54/249	16	—	—	Clôturé
2002-2003	Renforcement des capacités de gestion de la mondialisation	3	13 065,00	56/254 A	20	—	—	Clôturé
2004-2005	Renforcement des capacités de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, moyennant l'établissement de partenariats, la gestion des connaissances et l'utilisation des technologies de l'information et des communications	4	13 065,00	58/270	23	—	—	Clôturé
2006-2007	Appui à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, moyennant la gestion des connaissances et la mise en place de réseaux et de partenariats	5	13 065,00	60/247	24	—	—	Clôturé
		5A	3 415,90	60/246 et 61/252	6	—	—	Clôturé
		5B	5 071,00	62/235	10	—	—	Clôturé
2008-2009	Appui à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international par l'innovation, la mise en place de réseaux et la gestion des connaissances	6	16 480,90	62/237	27	—	—	Clôturé
		6A	2 170,40	62/236, 62/237 et 62/238	5	—	—	Clôturé
		6B	7 500,00	64/242 A	15	-	-	Clôturé
2010-2011	Appui à la mobilisation face aux grands enjeux liés au développement dans le monde en vue de faciliter la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international au moyen d'une coopération nationale, régionale et mondiale	7	18 651,30	64/244 A	28	-	-	Clôturé
		7A	4 000,00	Soldes résiduels des tranches 1 à 4	12	-	-	Clôturé
		7B	5 000,00	64/243 et 64/244	11	-	-	Clôturé
2012-2013 ^a	Appui aux États Membres aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris ceux du Millénaire pour le développement, au vu de la multiplicité et de l'imbrication des problèmes de développement	8	23 651,30	66/248 A	40	-	-	Clôturé
		8A	5 591,90	66/246	12	-	-	Clôturé
2014-2015	Appui aux États Membres aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement durable, équitables et sans exclusive	9	28 398,80	68/248 A	46	46	2014-2017	60
		9A	7 113,00	Soldes résiduels des tranches 5 et 6	13	13	2014-2017	56
2016-2017	Appui aux États Membres aux fins de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : amélioration des statistiques et des données, politiques fondées sur des données factuelles et application du principe de responsabilité	10	28 398,80	70/249	33	33	2016-2019	13
		10A	5 657,40	Soldes résiduels de la tranche 7	10	10	2016-2019	3
Total approuvé			209 655,30		358	102		

<i>Exercice biennal</i>	<i>Thème</i>	<i>Tranche</i>	<i>Approuvé (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Résolution de l'Assemblée générale</i>	<i>Nombre total de projets</i>	<i>Nombre de projet s actifs</i>	<i>Période de réalisation</i>	<i>État d'avancement au 31 mai 2017 (pourcentage)</i>
2018-2019	Aider les États Membres à renforcer la cohérence des politiques fondées sur des données factuelles, l'intégration et la mise en œuvre participative du Programme 2030 à tous les niveaux	11	28 398,80	Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 [A/72/6 (Sect. 35)]	46	–	2018-2021	
Total général			238 054,10^b		404	102		

^a Deux projets initialement prévus pour la huitième tranche n'ont pas été exécutés. Conformément à la résolution 56/237 de l'Assemblée générale, les fonds correspondants seront réaffectés à d'autres projets à même de donner de meilleurs résultats.

^b À l'exclusion des 4 millions de dollars de solde résiduel des tranches 1 à 4 programmé dans le cadre de la septième tranche, des 7 113 000 dollars de solde résiduel des tranches 5 et 6 programmé dans le cadre de la neuvième tranche et des 5 658 408 dollars de solde résiduel de la tranche 7 programmé dans le cadre de la dixième tranche.

Annexe II

État d'avancement des neuvième et dixième tranches : taux d'exécution

Tableau A.1

Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 35 (Compte pour le développement) du budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (neuvième tranche) au 31 mai 2017

Titre du projet	Entité de réalisation	Approuvé (A)	Dépenses (B)	Taux d'exécution
		(En milliers de dollars des États-Unis)		(pourcentage) [(B)/(A)]
A Renforcer les capacités des administrations fiscales des pays en développement de négocier et d'appliquer efficacement des conventions concernant les doubles impositions en vue de financer le développement durable	DAES	632,0	567,9	90
B Prêter appui aux États Membres dans le domaine de l'élaboration et du renforcement des statistiques de l'environnement et de la comptabilité environnementale et économique intégrée en vue d'assurer un meilleur suivi du développement durable	DAES	691,0	411,7	60
C Renforcer les capacités des petits États insulaires en développement d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement afin d'atténuer les risques et de réduire la vulnérabilité	DAES	588,0	323,8	55
D Appui aux pays en développement pour faciliter leur passage de stratégies de développement fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement à des stratégies de développement durable plus larges au moyen de modélisations	DAES	630,0	429,1	68
E Renforcement des capacités des gouvernements et des dirigeants autochtones d'assurer une intégration sociale et un développement inclusif en Afrique et en Asie	DAES	524,0	238,9	46
F Renforcement des capacités des pays en développement de l'Afrique subsaharienne d'élaborer et d'exploiter utilement des données démographiques lors de la définition de politiques aux fins du développement durable	DAES	588,0	264,6	45
G Méthodologie et instruments de collecte de données à l'appui de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en vue de répondre à la problématique du vieillissement de la population en Afrique subsaharienne	DAES	395,8	295,0	75
H Renforcement des capacités des pays en développement de rendre accessibles les informations relatives au développement grâce à des données publiques en libre accès	DAES	592,0	530,1	90
I Suivi des objectifs de développement durable et des cibles correspondantes et établissement de rapports sur la question : améliorer les capacités institutionnelles de certains pays en développement	DAES	639,0	280,1	44
J Renforcement des capacités des pays d'établir des plans d'action nationaux visant à mettre en œuvre l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts	DAES	413,0	185,9	45

<i>Titre du projet</i>		<i>Entité de réalisation</i>	<i>Approuvé (A)</i> <i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Dépenses (B)</i>	<i>Taux d'exécution</i> <i>(pourcentage)</i> <i>[(B)/(A)]</i>
K	Renforcer la capacité des décideurs des pays en développement de remédier aux faiblesses que présentent les systèmes de réglementation et les institutions dans le domaine de la gouvernance en matière de dette souveraine	CNUCED	588,0	266,9	45
L	Aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'exportation de produits écologiques grâce aux bilans nationaux des exportations de produits écologiques	CNUCED	590,0	314,0	53
M	Renforcer les capacités de certains pays parmi les moins avancés d'augmenter et de diversifier leurs exportations de produits halieutiques	CNUCED	596,0	425,8	71
N	Renforcement des capacités des décideurs d'évaluer l'incidence des mesures non tarifaires sur le commerce international et de déterminer les orientations à suivre	CNUCED	620,0	230,5	37
O	Effets des changements climatiques sur les infrastructures de transport côtier dans les Caraïbes : renforcement de la capacité d'adaptation des petits États insulaires en développement	CNUCED	595,0	294,4	49
P	Renforcement de la capacité des membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale de resserrer les liens entre la production nationale et le secteur des ressources minérales	CNUCED	641,0	395,8	62
Q	Renforcement des capacités des pays en développement de s'orienter vers des systèmes de transport des marchandises écologiquement viables	CNUCED	611,0	276,6	45
R	Renforcement des moyens dont disposent les décideurs des pays en développement et les responsables de la promotion des investissements dans les secteurs prioritaires pour attirer les investissements qui favorisent un développement durable sans exclusive	CNUCED	585,0	201,9	35
S	Mise en place de systèmes alimentaires écologiques viables et résistants reposant sur une stratégie d'adaptation respectueuse des écosystèmes dans une Afrique subsaharienne essentiellement agricole	PNUE	633,0	569,5	90
T	Appui aux pays en développement soucieux d'adopter des modes de consommation et de production durables au niveau national	PNUE	651,0	493,8	76
U	Faciliter un développement durable et résilient dans les pays sortant d'une crise en intégrant l'environnement et la réduction des risques dans la planification du développement	PNUE	521,0	427,2	82
V	Renforcer les capacités d'assurer la sécurité des droits fonciers en Afrique en améliorant les contrôles et l'information	ONU-Habitat	501,0	495,7	99
W	Renforcer les capacités nationales d'élaboration et d'adoption de stratégies d'amélioration des logements et des taudis	ONU-Habitat	629,0	595,4	95
X	Renforcement des capacités des États Membres de la région de l'Asie et du Pacifique d'intégrer les questions liées aux changements climatiques dans les politiques nationales de la ville	ONU-Habitat	730,0	547,5	75
Y	Renforcement des capacités des pays africains d'exploiter les technologies mobiles pour recueillir et diffuser des données en vue d'améliorer l'efficacité des politiques et des décisions	CEA	1 165,0	406,5	35
Z	Renforcement des capacités de certains pays africains en matière d'analyse des politiques, de prévision et de planification du développement	CEA	634,0	366,5	58

<i>Titre du projet</i>		<i>Entité de réalisation</i>	<i>Approuvé (A)</i>	<i>Dépenses (B)</i>	<i>Taux d'exécution (pourcentage) [(B)/(A)]</i>
			<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
AA	Renforcement des moyens dont disposent les États africains pour négocier des contrats transparents, équitables et durables dans le secteur des industries extractives en vue d'assurer une croissance durable et un développement socioéconomique largement partagés	CEA	635,0	459,0	72
AB	Renforcement des moyens dont disposent les pays du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour mener des auto-évaluations efficaces et mettre en œuvre les plans d'action nationaux	CEA	624,0	356,0	57
AC	Renforcement des capacités nationales en matière de construction de logements durables dans certains pays en transition	CEE	533,0	383,7	72
AD	Renforcement des moyens dont disposent les pays les plus vulnérables de la CEE pour élaborer des statistiques viables	CEE	535,0	234,6	44
AE	Renforcement des capacités des pays en développement ou en transition de participer aux chaînes internationales d'approvisionnement des produits agricoles	CEE	440,0	292,2	66
AF	Renforcement des capacités des États et des services de distribution d'eau en vue de garantir un accès équitable à l'eau potable et aux services d'assainissement dans les pays en transition de la région de la CEE, l'accent étant mis sur l'installation de petits systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural	CEE	578,0	453,2	78
AG	Renforcement des moyens techniques dont disposent certains petits États insulaires en développement des Caraïbes pour gérer leurs finances publiques	CEPALC	492,0	248,3	50
AH	Promotion d'une finance accessible à tous grâce à la mise en place de pratiques innovantes dans le domaine des banques de développement en vue de favoriser un développement social et productif ainsi qu'un changement structurel dans les pays d'Amérique latine, en mettant l'accent sur les petites et moyennes entreprises	CEPALC	502,0	284,6	57
AI	Renforcement des moyens statistiques dont disposent les pays d'Amérique latine, des Caraïbes et de la région de l'Asie et du Pacifique pour mettre au point des indicateurs macroéconomiques et des indicateurs du développement durable	CEPALC	862,0	557,8	65
AJ	Intégrer des chaînes logistiques permettant une exploitation plus durable des ressources naturelles en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	612,0	355,3	58
AK	Renforcer les capacités des pays d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes fondés sur les droits et relatifs aux soins des populations dépendantes et à l'autonomisation économique des femmes dans les zones urbaines	CEPALC	564,0	336,0	60
AL	Renforcer la contribution des accords commerciaux préférentiels au commerce équitable et sans exclusive	CESAP	742,0	349,7	47
AM	Renforcer la capacité des gouvernements des pays des régions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale d'élaborer des politiques de développement viables et sans exclusive répondant aux besoins des jeunes	CESAP	960,0	557,6	58
AN	Approfondir les connaissances et renforcer les capacités en matière de gestion des risques de catastrophe pour assurer un avenir viable à la région de l'Asie et du Pacifique	CESAP	678,0	530,2	78

<i>Titre du projet</i>		<i>Entité de réalisation</i>	<i>Approuvé (A)</i>	<i>Dépenses (B)</i>	<i>Taux d'exécution (pourcentage) [(B)/(A)]</i>
			<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
AO	Renforcer la capacité des petits États insulaires en développement de la région de l'Asie et du Pacifique d'évaluer le patrimoine environnemental et le coût économique des inégalités entre les sexes	CESAP	638,0	310,6	49
AP	Renforcement de la desserte des pays d'Asie du Sud et d'Asie centrale, en particulier des pays en développement sans littoral et des pays les moins avancés, en vue de les raccorder aux réseaux régionaux et sous-régionaux de transport et d'échanges commerciaux	CESAP	632,0	244,1	39
AQ	Renforcement des moyens statistiques dont disposent les pays membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale pour produire et diffuser des indicateurs économiques à court terme favorisant une croissance durable	CESAO	518,0	360,7	70
AR	Renforcement des moyens dont disposent les pays de la région arabe pour mettre au point des politiques démographiques et des politiques de développement intégrées, durables et sans exclusive	CESAO	714,0	127,3	18
AS	Promotion des investissements dans les énergies renouvelables en vue d'atténuer les changements climatiques et d'assurer un développement durable	CESAO	632,0	409,4	65
AT	Renforcement des moyens dont disposent les États membres de la CESAO pour exploiter le lien eau-énergie en vue d'atteindre les objectifs de développement durable	CESAO	525,0	213,5	41
Total (neuvième tranche)			28 398,8	16 898,8	60
AU	Consolidation des moyens dont disposent les systèmes statistiques nationaux pour mesurer, suivre et évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme de développement durable pour l'après-2015 et des cibles correspondantes	DAES	556,0	267,6	48
AV	Renforcement des capacités des administrations fiscales nationales et des ministères des finances des pays en développement de protéger et d'élargir leurs assiettes fiscales à l'appui du financement du développement durable	DAES	360,0	313,1	87
AW	Appui aux efforts faits par les petits États insulaires en développement pour renforcer leur résilience économique	CNUCED	488,0	158,5	32
AX	Appui aux décideurs des pays en développement aux fins de la formulation de politiques nationales en matière d'entrepreneuriat par la mise en œuvre de cadres directeurs pour l'entrepreneuriat	CNUCED	478,0	297,2	62
AY	Opérations de consolidation de la paix respectueuses de l'environnement pour un développement durable en Afrique	PNUE	558,0	381,1	68
AZ	Réduction des risques urbains et renforcement de la résilience en Afrique lusophone	ONU-Habitat	559,0	493,4	88
BA	Renforcement et amélioration des capacités des responsables de l'application des lois de combattre les agresseurs sexuels d'enfants itinérants au Cambodge, en République démocratique populaire lao et au Viet Nam	ONUDC	557,0	339,7	61
BB	Renforcement des capacités des États Membres d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et politiques pour des villes durables en Afrique	CEA	496,0	246,3	50

<i>Titre du projet</i>		<i>Entité de réalisation</i>	<i>Approuvé (A)</i>	<i>Dépenses (B)</i>	<i>Taux d'exécution (pourcentage) [(B)/(A)]</i>
			<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
BC	Renforcement des capacités de gestion de la sécurité routière des pays en développement et des pays en transition afin de parvenir à un développement durable, équitable et inclusif	CEE	498,0	274,7	55
BD	Renforcement des capacités des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes d'élaborer des politiques et stratégies en matière de développement des énergies durables	CEPALC	500,0	168,2	34
BE	Stratégies de financement pour un développement durable et partagé en Asie et dans le Pacifique	CESAP	499,0	317,1	64
BF	Mise en place de systèmes nationaux de développement et de transfert de technologies dans certains États Membres de la CESAO	CESAO	497,0	272,8	55
BG	Promouvoir l'égalité : renforcement de la capacité de certains pays en développement d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes publics axés sur l'égalité	Cinq commissions régionales (CEA, CEE, CEPALC, CESAO et CESAP)	1 067,0	479,2	45
Total (neuvième tranche-A)			7 113,0	4 008,8	56

Abréviations : CEA : Commission économique pour l'Afrique; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; DAES : Département des affaires économiques et sociales; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Tableau A.2

Projets financés au moyen des crédits ouverts au chapitre 35 (Compte pour le développement) du budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (dixième tranche) au 31 mai 2017

Titre du projet	Entité de responsable	Approuvé (A)	Dépenses (B)	Taux d'exécution
		(En milliers de dollars des États-Unis)		(pourcentage) [(B)/(A)]*100
A Programme relatif à la statistique et aux données	CEA, CEE, CEPALC, CESAO, CESAP, CNUCED, DAES, ONUDC, ONU-Habitat et PNUE	10 000,0	1 358,1	14
B Élaboration de politiques fondées sur les faits en matière de cybergouvernement, visant à améliorer l'infrastructure informatique, la prestation de services publics et le respect du principe de responsabilité	DAES	530,0	22,0	4
C Stratégies d'atténuation des conséquences de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés	DAES	560,0	128,9	23
D Renforcement des capacités de certains pays en développement d'évaluer, aux fins de l'examen par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, les progrès accomplis dans l'exécution du programme de développement durable	DAES	395,0	–	–
E Recensement des moyens financiers nationaux disponibles aux fins du développement durable en Afrique australe	DAES	525,0	–	–
F Suivi des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts	DAES	509,0	24,0	5
G Mesures gouvernementales se fondant sur des données factuelles en faveur de l'épanouissement des jeunes en Afrique	DAES	390,0	–	–
H Exécution des stratégies nationales de développement durable dans certains pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie	DAES	596,8	60,1	10
I Politiques commerciales et agricoles en faveur des petits exploitants agricoles et de la sécurité alimentaire	CNUCED	646,0	132,2	20
J Le commerce transfrontière informel au service de l'autonomisation des femmes, du développement économique et de l'intégration régionale dans la région des Grands Lacs	CNUCED	547,0	72,8	13
K Valorisation des produits dérivés du coton en Afrique de l'Est et en Afrique australe	CNUCED	591,0	148,8	25
L Politiques de développement pour une croissance économique durable en Afrique australe	CNUCED	501,0	152,0	30
M Mise au point d'indices de capacité productive permettant d'effectuer des évaluations comparatives en vue d'élaborer des politiques fondées sur les faits dans les pays en développement sans littoral	CNUCED	599,0	11,7	2
N Données sur la qualité de l'air destinées à l'élaboration de politiques environnementales et sanitaires en Afrique et dans la région de l'Asie et du Pacifique	PNUE	559,0	27,3	5
O Renforcement des capacités de gestion des informations communiquées par les entreprises sur le bilan de leurs activités en matière de viabilité dans les pays d'Amérique latine	PNUE	545,0	–	–

	Titre du projet	Entité de responsable	Approuvé (A)	Dépenses (B)	Taux d'exécution
			(En milliers de dollars des États-Unis)		(pourcentage) [(B)/(A)]*100
P	Politiques urbaines durables, profitant à tous et fondées sur la connaissance des faits dans certains États arabes	ONU-Habitat	451,0	70,6	16
Q	Dispositifs de responsabilisation destinés à mesurer et à suivre les politiques pour des villes durables en Amérique latine et à la communication d'informations à ce sujet	ONU-Habitat	453,0	11,9	3
R	Politiques reposant sur des données factuelles en vue d'améliorer la sécurité locale dans les villes d'Amérique latine et d'Afrique	ONU-DC	801,0	54,9	7
S	Harmonisation du programme pour l'après-2015 avec les cadres de planification en Afrique	CEA	726,0	78,1	11
T	Cadres de responsabilisation et politiques fondées sur des données factuelles pour la planification du développement en Afrique	CEA	625,0	–	–
U	Amélioration du suivi de la protection sociale en Afrique	CEA	550,0	102,3	19
V	Dispositifs de contrôle de la gestion durable des forêts dans les pays du Caucase et d'Asie centrale	CEE	501,0	101,6	20
W	Politiques relatives à l'aménagement urbain viable fondées sur des données factuelles et dispositifs de suivi connexes dans les États membres de la Commission économique pour l'Europe	CEE	499,0	33,3	7
X	Énergie durable pour tous dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale	CEE	564,0	81,2	14
Y	Exploitation de mégadonnées aux fins de la mesure de l'économie numérique en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	682,0	112,4	16
Z	Remédier aux grands problèmes sociaux et environnementaux qui se posent en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	615,0	358,1	58
AA	Tableaux entrées-sorties se rapportant aux politiques industrielles et commerciales en Amérique centrale et en Amérique du Sud	CEPALC	788,0	56,3	7
AB	Coopération Sud-Sud au service des politiques relatives à la science, à la technologie et à l'innovation dans la région Asie-Pacifique	CESAP	750,0	–	–
AC	Mécanismes novateurs de financement de l'action climatique à l'intention des institutions financières de la région Asie-Pacifique	CESAP	670,0	149,7	22
AD	Politiques fondées sur des données factuelles en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de l'Asie et du Pacifique	CESAP	666,0	–	–
AE	Développement des institutions en vue d'améliorer la prestation de services à l'appui des objectifs de développement durable en Asie occidentale	CESAO	666,0	81,9	12
AF	Promotion de la justice sociale dans certains pays de la région arabe	CESAO	301,0	68,4	23
AG	Facilitation de la mise en œuvre de l'Union douanière arabe	CESAO	597,0	117,2	20
Total (dixième tranche)			28 398,8	3 615,8	13

Titre du projet	Entité de responsable	Approuvé (A)	Dépenses (B)	Taux d'exécution	
		(En milliers de dollars des États-Unis)		(pourcentage) [(B)/(A)]*100	
AH	Mise en place des capacités nationales nécessaires à l'élaboration de politiques de développement durable fondées sur des données factuelles au moyen d'outils de modélisation permettant des microsimulations et des évaluations intégrées aux niveaux macroéconomique et environnemental	DAES	522,0	–	–
AI	Promotion du développement des exportations vertes dans la région de l'Asie et du Pacifique au moyen de normes d'application volontaire en matière de durabilité	CNUCED	520,0	25,0	5
AJ	Gestion des déchets et produits chimiques dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : renforcement des capacités de suivi et d'examen de la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays en développement afin de réduire les risques liés aux déchets et aux produits chimiques dans tous les secteurs	PNUE	501,0	–	–
AK	Objectif de développement durable n° 11 : suivi des indicateurs relatifs aux établissements humains en Afrique et en Amérique latine et élaboration de rapports sur la question	ONU-Habitat	563,0	–	–
AL	Renforcement des capacités de suivi des flux financiers illicites dans le contexte de la réalisation de la cible 16.4 des objectifs de développement durable	ONUDC	800,0	–	–
AM	Collecte et compilation des données nécessaires à la comptabilisation du capital naturel en tant que système de mesure du développement durable en Afrique	CEA	602,8	–	–
AN	Renforcement des moyens disponibles dans les pays de la CEE pour élaborer des règles et procédures commerciales fondées sur des données factuelles à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable	CEE	500,0	82,5	17
AO	Transition démographique : enjeux et perspectives en matière de réalisation des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes	CEPALC	550,0	78,4	14
AP	Renforcement de l'aptitude des décideurs à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : centre d'assistance à la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique	CESAP	500,0	–	–
AQ	Renforcement des capacités de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe	CESAO	598,6	–	–
Total (dixième tranche-A)			5 657,4	185,9	3

Abréviations : CEA : Commission économique pour l'Afrique; CEE : Commission économique pour l'Europe; CEPALC : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes; CESAO : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale; CESAP : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique; CNUCED : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; DAES : Département des affaires économiques et sociales; ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains; PNUE : Programme des Nations Unies pour l'environnement.